

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO
Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2004-380 du 25 Août 2004
portant nomination du directeur général du plan et du
développement.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2003-97 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2003-129 du 31 juillet 2003 portant attributions et organisation de la direction générale du plan et du développement ;

Vu le décret 2003-134 du 31 juillet 2003 portant organisation du ministère du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement.

En Conseil des ministres,

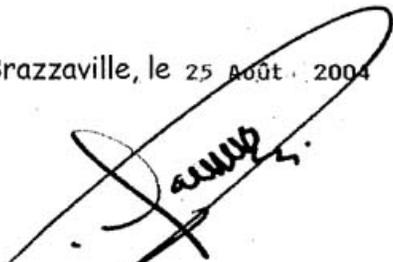
DECRETE :

Article premier : Monsieur Jean-Baptiste ONDAYE est nommé directeur général du plan et du développement.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de monsieur Jean-Baptiste ONDAYE, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-380

Fait à Brazzaville, le 25 août 2004



Denis SASSOU N'GUESSO

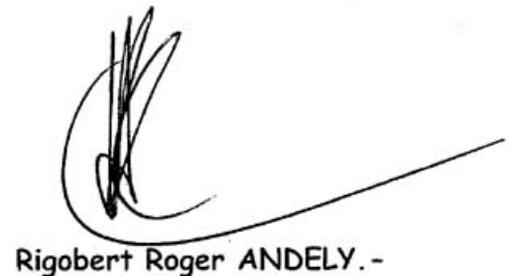
Par le Président de la République,

Le ministre du plan, de l'aménagement du territoire et de l'intégration économique,

Le ministre de l'économie, des finances et du budget,



Pierre MOUSSA.-



Rigobert Roger ANDELY.-